

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DU PRÉAVIS 21/2018

DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA MISE EN SÉPARATIF DES
INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT À L'IMPASSE MAUBORGET.

Au Conseil Communal

De et à

1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis cité ci-dessus était composée de Mesdames et Messieurs :

Ashtalkoska Sneze (absente et non excusée.)

Oulevey Pierre

Tamaro Silvia

Bapst Cédric

Jenzer Gérard

Hrunka Donald

Et Pantet Pierre-Alain, confirmé en qualité de président rapporteur.

La commission s'est réunie à la majorité moins une personne, le 28 novembre 2018 à la salle Caillaud d'Angers. Monsieur le Municipal André Jomini nous a rejoint en deuxième partie de séance, pour nous présenter le préavis et répondre à nos questions.

Nous le remercions pour sa disponibilité, chaque question posée a été l'objet de réponses claires et précises.

PRÉAMBULE :

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le conseil Communal pour l'octroi d'une demande de crédit de Fr.109'000.-concernant la réalisation de la mise en séparatif de l'évacuation des eaux à l'Impasse Mauborget. En effet, un bâtiment, actuellement en cours de construction dans le quartier, devra pouvoir se raccorder aux installations communales d'assainissement d'ici le mois de février 2019.

Actuellement, un réseau particulier de deux collecteurs d'eaux mixtes dessert ce secteur.

Ces collecteurs ont été visionnés par passage d'une caméra et sont passablement dégradés. Ils ne pourront pas être conservés en l'état, ce qui nécessite leur remplacement, par de nouveaux mis plus profond pour garantir une bonne évacuation des eaux usées et des eaux propres.

POUR LA MISE EN SÉPARATIF DE L'ÉVACUATION DES EAUX AINSI QUE LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE,

Parmi les questions posées à Monsieur le Municipal André Jomini l'accent a été mis sur l'étaiyage de la tranchée de 3 mètres de profond, vu l'étroitesse de l'impasse de Mauborget car de chaque côté, les bâtiments ont déjà un certain âge et pourraient se fissurer. Convaincu par les garanties avancées et les réponses qui nous ont été faites la commission considère que le montant total des travaux qui s'élève à **109'000 Frs.-** est tout à fait justifié.

FINANCEMENT

Il est prévu de financer ces travaux par le fond disponibles en trésoreries. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement. En cas de participation de tiers (Groupe E, Swisscom etc...) le coût de la fouille sera réparti.

CONCLUSIONS :

C'est à l'unanimité des membres présents (moins une personne absente) que la commission de ce présent préavis vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux de bien vouloir accepter les résolutions suivantes :

VU le préavis N° 21/2018 de la Municipalité du 14 novembre 2018 ;

OUI Le rapport de la commission chargée de cette affaire ;

CONSIDÉRANT Que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à réaliser la mise en séparatif de l'Impasse Mauborget pour un montant de **Fr. 109'000.- (TTC)**, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de **Fr. 109'000.-(TTC)** Par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : D'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 109'000.- (TTC)
Relatif à la mise en séparatif des eaux, dont il y aura lieu de déduire la
récupération de la TVA, par un prélèvement sur des fonds alimentés par
les recettes affectées au compte n° 9.280.4630, égouts et épurations
futurs.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux à
l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission

Le Président rapporteur



Pierre-Alain PANTET